



ARR-2022/241

## ARRETE

### PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE CIRCULATION

*LE MAIRE DE CRUSEILLES,*

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 et L 2213.2,
- VU le Code de la Voirie Routière,
- VU le Code de la Route,
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,
- VU la demande des entreprises concernées représentées par Jean-Marc CHALLIER
- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de neutraliser une place de stationnement en zone bleue place de la mairie,

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

Pendant la période du **mercredi 21 septembre jusqu'au vendredi 7 octobre 2022** la SCI CAB est autorisée à clôturer 1 place de stationnement zone bleue à l'aide de barrières de chantier TP pendant la durée des travaux.  
- Pendant la période, le jeudi matin jour du marché, il est demandé de prendre des mesures particulières afin d'éviter toutes poussières envers le commerçant attiré.

**La place de stationnement sera libérée le jeudi matin jour de marché, aucun accès possible avec un véhicule.**

### ARTICLE 2 :

La signalisation et le balisage du chantier seront mis en place et entretenus par l'entreprise chargée des travaux.  
A la fin de la période, le domaine public sera rendu en parfait état de propreté.

### ARTICLE 3 :

La SCI CAB sera chargée :

- de veiller au maintien de la signalisation pendant la durée des travaux.

Elle sera responsable des accidents pouvant survenir du défaut ou de l'insuffisance des prescriptions édictées au présent arrêté.

### ARTICLE 4 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois.

### ARTICLE 5 :

- Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La SCI CAB,
  - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CRUSEILLES,
  - Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-pompiers de CRUSEILLES,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CRUSEILLES, le 21 septembre 2022

Madame Le Maire,

Sylvie MERMILLOD



Affiché le : 22 SEP. 2022